




VILLE  
D'OLONZAC en MINERVOIS  
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT  
Arrondissement de BEZIERS  
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 Novembre 2022

Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Publié le   
ID : 034-213401896-20221116-2022056-DE

**Délibération N° 2022-56**

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

*Étaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, B. FALCOU, G. NICKLES, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, C. VORDY, L. DEPAUW, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH et A. MOLINA*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

*Présents : 16*

*Absent excusé : C. BESSIEUX, N. HEREDIA*

*Pouvoir : N. ALBIGES a donné pouvoir à B. FALCOU*

*Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET*

**Objet : Taxe d'aménagement – modalités de reversement à la Communauté de communes du Minervois au Caroux pour 2023**

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU l'article 109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;
- VU les articles L 331-1 et L 331-2 du Code de l'urbanisme ;
- VU la délibération n°2022.27.10/121 du conseil communautaire du 27 octobre 2022 ;
  
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de fixer les modalités de reversement de la taxe d'aménagement perçue par les communes membres à la Communauté de Communes, par délibération concordante ;

Le Conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à la ~~majorité~~ **unanimité** :

- **Adopte** le principe du reversement de 0% de la taxe d'aménagement perçue par la commune de OLONZAC à la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour l'année 2023 ;
- **Mandate** Monsieur le Maire pour régler toutes les démarches administratives réglementaires liées à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 034-213401896-20221116-2022056-DE

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

A Olonzac,

Le 17 Novembre 2022

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Certifié exécutoire.**

**Le Maire,**



**Luc LOUIS**